

Vous aider

POUR VOUS RENDRE LA VIE + SIMPLE

- Réduction ou crédit d'impôts possible selon l'article 199 du Code Général des Impôts, sous réserve de modifications de la législation.
- Divers moyens de paiement sont acceptés : chèque, virement, prélèvement automatique, carte bancaire, chèque emploi service universel (CESU), chèque Sortir +.
- L'ADAPA dispose d'une autorisation délivrée par le Conseil Départemental et de conventions avec les principaux organismes de retraite (CARSAT, MSA, etc.) et les principales mutuelles.



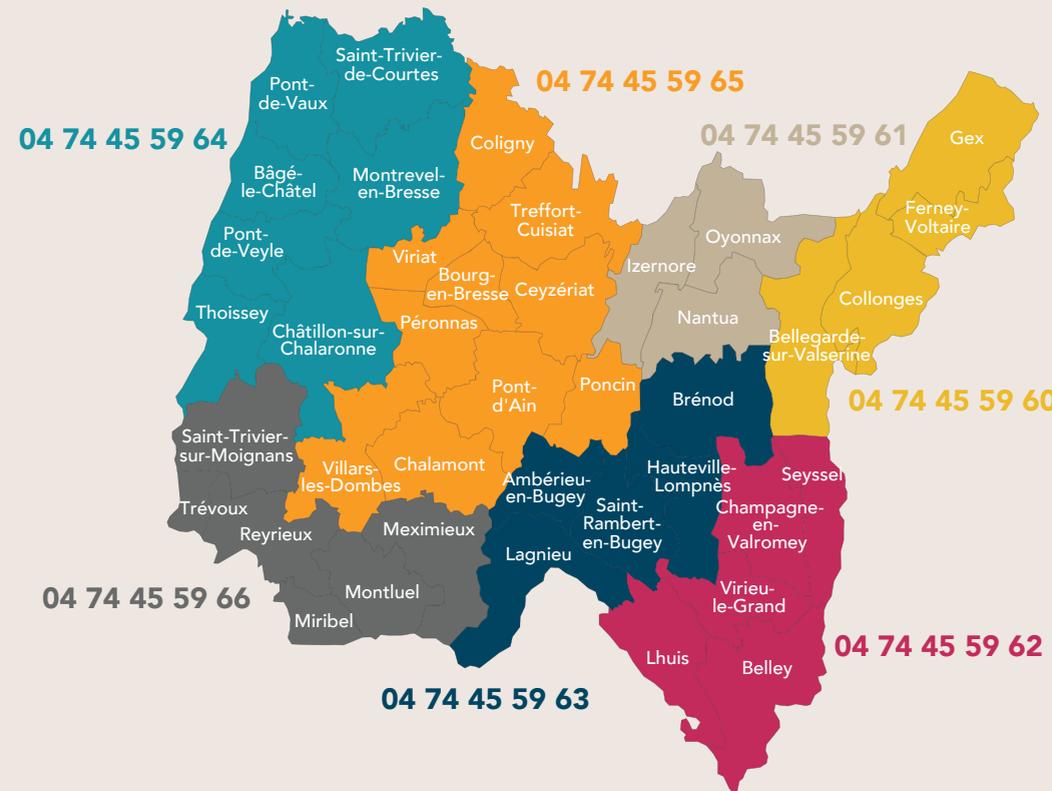
**Évaluation à domicile
GRATUITE
SANS ENGAGEMENT**

Contactez notre équipe de professionnels et nous vous orienterons vers le dispositif le plus adapté à vos besoins en lien avec notre réseau de partenaires présents dans tout le département de l'Ain.



Centre de relation clients

UN INTERLOCUTEUR DÉDIÉ EN FONCTION DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE.



VOUS aider
POUR VOUS RENDRE LA VIE PLUS SIMPLE



Siège social : 4 rue Tony Ferret
BP 159 - 01004 Bourg-en-Bresse Cedex

Site internet : www.adapa01.fr
Email : adapa@adapa01.com

ADAPA est une association loi 1901 déclarée en juillet 1959, entreprise de l'économie sociale et solidaire. Autorisation du Conseil Départemental de l'Ain, arrêté du 28/01/2021.



Nos services D'AIDE À LA PERSONNE

- Aide et soins à domicile
- Prévention
- Alternatives aux domiciles
- Aide aux proches aidants
- Portage de repas
- Transport accompagné
- Objets connectés
- Aide à la fonction d'employeur



Pourquoi CHOISIR l'ADAPA ?

Leader de l'aide à domicile dans le département de l'Ain, membre du réseau national UNA, l'ADAPA porte et défend des valeurs fortes depuis plus de 60 ans.

L'ADAPA s'adresse aux personnes fragilisées par l'âge, la maladie, le handicap, ayant fait le choix de rester à domicile.

Dans une démarche de prévention des fragilités et d'accompagnement des proches aidants, l'ADAPA s'engage à organiser des services d'aide, d'accompagnement, de soins, pour permettre un maintien à domicile de qualité tout en respectant le projet de vie des personnes.



Simplifiez

VOTRE QUOTIDIEN, ACCÉDEZ À NOS SERVICES :

1

Nous évaluons **gratuitement** vos besoins à domicile

2

Nous proposons des services adaptés, **sans engagement**

3

Nous organisons le dispositif d'aide et nous en **assurons le suivi**

4

Nous faisons intervenir un personnel choisi pour ses **compétences**, ses **qualités** humaines et relationnelles

Nos services D'AIDE À LA PERSONNE



Aide et soins à domicile

- Aide à la toilette, aux levers et/ou couchers, à l'habillage, aux repas
- Aide dans les gestes du quotidien
- Entretien du linge et du cadre de vie
- Aide administrative
- Accompagnement à la vie sociale et relationnelle
- Rendez-vous à l'extérieur
- Soins infirmiers à domicile (secteur de Miribel et Montluel uniquement)



Prévention

Des actions de prévention vous sont proposées tout au long de l'année. Prévenir pour mieux vivre et bien vieillir en est l'enjeu.*



Portage de repas

Des repas sains et équilibrés, adaptés à vos habitudes alimentaires, livrés à domicile, de manière ponctuelle ou quotidienne en collaboration avec des acteurs du territoire.



Aide aux proches aidants

Ne soyez plus seul(e) face à la maladie ou au handicap d'un membre de votre entourage.*



Alternatives aux domiciles

Des solutions intermédiaires sécurisées lorsqu'on ne peut plus rester chez soi.



Transport accompagné

Nous vous accompagnons dans tous vos déplacements à l'extérieur de votre domicile : courses, rendez-vous médicaux, visite chez des amis, coiffeur, loisirs.



Objets connectés

La téléassistance et d'autres ressources technologiques existent pour résoudre toute situation de besoin ou d'urgence, en lien avec nos partenaires.



Aide à la fonction d'employeur

L'ADAPA vous accompagne sur l'intégralité des démarches administratives dans le cas où votre choix est d'être employeur du personnel intervenant à votre domicile.

VOUS **aider**
POUR VOUS RENDRE
LA VIE PLUS SIMPLE

*En lien avec le Conseil Départemental et la Conférence des Financeurs.